



Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

■ Bilan d'activité 2019

Direction
du patrimoine

cotesdarmor.fr

Côtes d'Armor
le Département



Bilan d'activité 2019

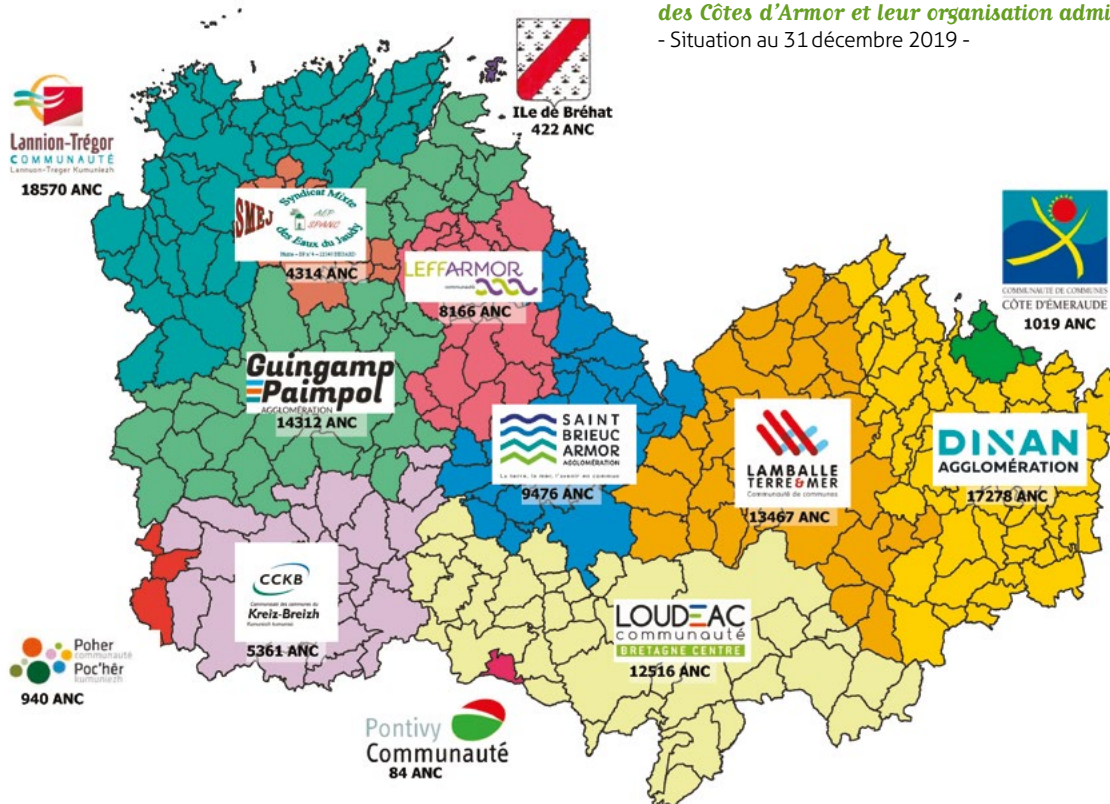
L'assainissement non collectif est une réponse adaptée au traitement des eaux usées domestiques issues d'habitations qui ne sont pas desservies par un réseau d'assainissement collectif. Il contribue à la lutte contre les pollutions diffuses des milieux hydrauliques superficiels. Les Services Publics d'Assainissement Non Collectifs (SPANC) assurent les contrôles de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées ainsi que les contrôles périodiques de bon fonctionnement sur les installations existantes.

Le secrétariat de la Charte pour un assainissement non collectif de qualité dans les Côtes d'Armor, porté par le Conseil départemental, édite annuellement, depuis 2006, un bilan d'activité des SPANC de notre département.

Ce document présente une synthèse des informations ainsi collectées et met en évidence des évolutions opérées depuis la mise en place des SPANC au 1^{er} janvier 2006.

1 Les caractéristiques des SPANC au 1^{er} janvier 2019

Les services publics d'assainissement non collectif (SPANC) des Côtes d'Armor et leur organisation administrative - Situation au 31 décembre 2019 -



Depuis le 1^{er} janvier 2007, la totalité du territoire départemental est couverte par un SPANC (13 SPANC en 2019).

Le plus petit SPANC possède 480 dispositifs et le plus grand 18 190 installations.

On estime que le parc des installations d'assainissement non collectif du département représente 105 925 dispositifs et concerne 38% des costarmoricains.

2 La mission de contrôle des SPANC

À l'occasion de la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 des nouveaux territoires (schéma Départemental de Coopération Intercommunale) 100% des SPANC ont actualisé leur règlement de service pour prendre en compte les textes réglementaires de 2012. Ce document est obligatoire et son contenu minimum est précisé par la réglementation. **Il permet de décrire avec précision les droits et obligations des usagers et de la collectivité en charge du SPANC.**

3 Les différents types de contrôle

1. Les contrôles des assainissements non collectifs neufs ou réhabilités

Ce contrôle est divisé en deux étapes :

- > **le contrôle de conception** (vérification de la bonne adéquation de la filière aux contraintes parcellaires et au bâtiment)
- > **le contrôle de réalisation** (vérification de la bonne mise en œuvre et du respect du contrôle de conception).

100% des SPANC ont choisi de fonctionner en régie.

77 % des SPANC ont rendu obligatoire les études de sol et de filière préalable aux travaux.

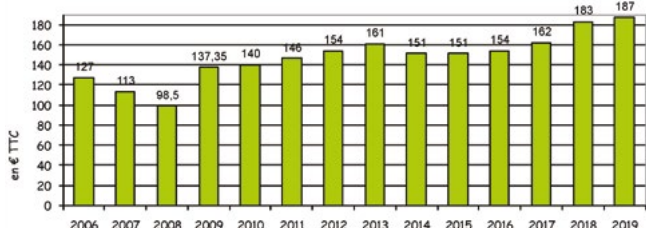
3 SPANC ne l'ont pas rendu obligatoire (Syndicat des Eaux du Jaudy, Loudéac Communauté Bretagne Centre et Communauté de Communes du Kreiz Breizh).

Le guide technique interdépartemental (Morbihan, Finistère, Côtes d'Armor) pour les études à la parcelle est téléchargeable sur le site www.cotesdarmor.fr. Ces études réalisées par les bureaux d'études adhérents à la charte sont réalisées selon ce cahier des charges spécifique.

Le propriétaire de l'installation doit s'acquitter d'une redevance.

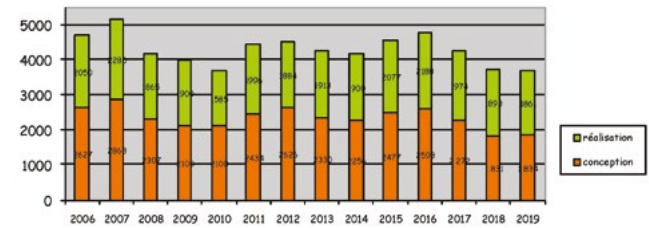
Il reçoit de la part du SPANC un rapport de contrôle de conception puis un rapport de contrôle de réalisation dit de conformité. En moyenne cette redevance est de 187 € TTC pour les deux contrôles, soit une hausse de 2% par rapport à 2018.

Évolution de la redevance contrôle de l'assainissement non collectif neuf
- Coût moyen en € TTC -



Depuis 2006, 27 366 ANC ont été créés ou réhabilités soit 26% du parc départemental.

Nombre de contrôles des ANC neufs et réhabilités



D'un point de vue technique, on distingue deux familles d'installations :

- > **les filières dites traditionnelles** : tranchées d'épandages, lit d'épandage, filtre à sable,
- > **les filières dites agréées** par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Ministère des Solidarités et de la Santé : microstation à culture libre ou à culture fixée, SBR, filtres compact, filtres plantés. 11% des installations réhabilitées.

2. Le contrôle des dispositifs existants

Il s'agit des diagnostics qui ont vocation à dresser un état des lieux initial et un bilan du fonctionnement des installations. En cas de risque pour l'environnement et/ou la salubrité publique une liste de travaux par ordre de priorité est établie par le SPANC. Le propriétaire dispose de 4 ans au maximum pour effectuer les travaux selon la zone où l'installation est implantée.

Tous les SPANC ont défini leur mode de gestion pour ce type de contrôle, 58% ont opté pour la régie.

Depuis fin 2016, les diagnostics ont été réalisés sur près de 97% du parc départemental. La réglementation demandait à ce qu'ils soient achevés pour le 31 décembre 2012.

Les résultats disponibles actuellement montrent que 64% des installations costarmoricaïnes présentaient des dysfonctionnements appelant des travaux mais d'envergure variable.

Le montant de la redevance moyenne pour ce type de contrôle est de 105 € TTC

3. Les contrôles périodiques de bon fonctionnement

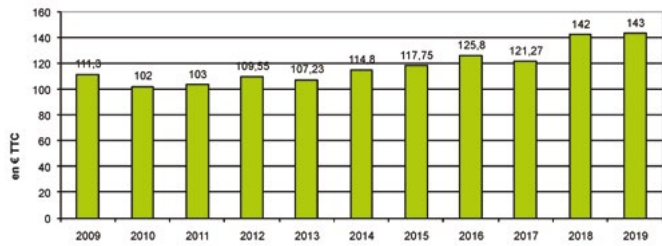
La périodicité pour la réalisation de ces contrôles de bon fonctionnement est déterminée par chaque SPANC, sans toutefois pouvoir excéder 10 ans.

65% des SPANC ont choisi d'effectuer ces contrôles avec une périodicité fixe allant de 8 à 10 ans.

Ce contrôle consiste à vérifier que le fonctionnement de l'installation est satisfaisant, qu'il ne présente pas de risque pour l'environnement et/ou la salubrité publique. Il s'agit également de vérifier que le système est bien entretenu (vidange périodique, écoulement des effluents, évacuation des gaz, etc.). La redevance associée à ce contrôle doit être acquittée par l'occupant des lieux (propriétaire ou locataire selon les termes des baux).

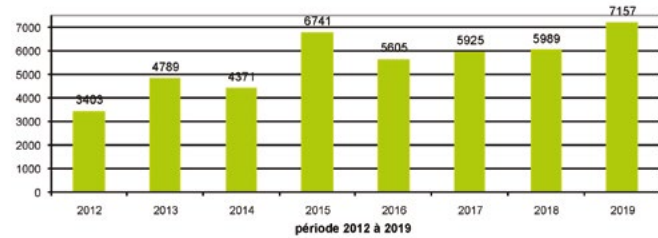
La redevance moyenne est de 143 € TTC et reste globalement stable par rapport à 2018.

Évolution de la redevance moyenne départementale des contrôles périodiques de bon fonctionnement - Coût moyen en € TTC -



La moitié du parc total des assainissements non collectif (49% - 51 900 contrôles) a ainsi été contrôlée.

Évolution du nombre de contrôle de bon fonctionnement

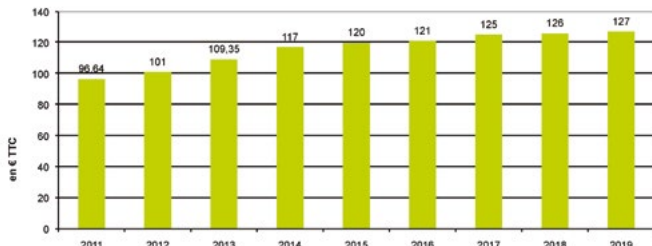


4. Les contrôles périodiques de bon fonctionnement anticipés

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le vendeur d'une habitation doit fournir au futur acquéreur au moment de la vente, un rapport du SPANC datant de moins de 3 ans. Ainsi ce dernier doit parfois actualiser le rapport en sa possession en faisant effectuer un contrôle de bon fonctionnement anticipé. Ce contrôle est alors soumis à redevance. Sur 50 % du territoire, cette redevance est différente de celle du contrôle périodique de bon fonctionnement.

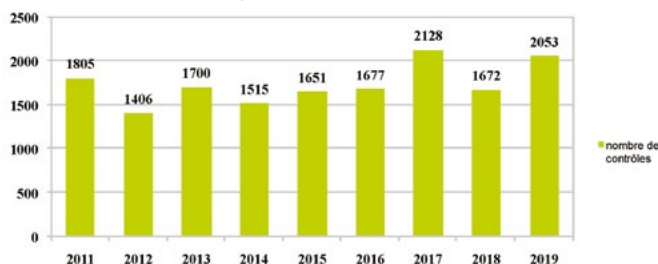
La redevance moyenne observée en Côtes d'Armor pour ces contrôles anticipés est de 128,00 € TTC soit une faible hausse par rapport à 2018.

Évolution de la redevance moyenne départementale des contrôles de bon fonctionnement anticipés pour ventes immobilières



Les contrôles de bon fonctionnement anticipés pour les ventes immobilières ont été plus nombreux en 2019 (2053 contrôles). Ce chiffre révèle un secteur immobilier dynamique.

Nombre de contrôles de bon fonctionnement anticipés pour ventes immobilières de 2011 à 2019



4 Conclusion

Les contrôles des installations neuves ou réhabilitées sont en diminution depuis 3 ans. Cette tendance s'explique notamment par le bon taux de réhabilitation du parc costarmoricain. Depuis 2006 le nombre total des réhabilitations représente 26 % du parc départemental. Le prix moyen des contrôles sur les assainissements non collectifs neufs (conception plus réalisation) a sensiblement augmenté en 2019.

Le nombre de contrôles de bon fonctionnement est en nette hausse, traduisant la structuration des services depuis les fusions induites par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Le prix moyen de la redevance pour ce type de contrôle est resté globalement stable par rapport à 2018.

Les contrôles de bon fonctionnement anticipés pour les ventes immobilières sont également en hausse en 2019. Ce chiffre révèle un secteur immobilier dynamique qui laisse augurer des réhabilitations à venir, bien que les ventes ne soient pas nécessairement assorties des travaux, dans le délai imparti d'un an à la date de signature de l'acte de vente.

Les SPANC costarmoricains ne proposent pas à leurs usagers les compétences facultatives qu'ils peuvent exercer. Ces missions facultatives portent sur la réalisation / réhabilitation, l'entretien des installations et le traitement des matières de vidange. Il est à noter que le SPANC de Lannion Trégor Communauté propose un contrat d'entretien (2 passages par an notamment pour l'entretien du préfiltre).

Le transfert de la compétence eau et assainissement au niveau intercommunal n'a pas eu d'incidence sur l'organisation des SPANC en 2019 par rapport à l'année précédente, mais des changements sont opérationnels depuis le 1^{er} janvier 2020, avec la répartition du territoire du Syndicat des eaux du Jaudy entre Guingamp Paimpol Agglomération et Lannion Trégor Communauté.

L'assistance technique en assainissement non collectif demeure au Conseil départemental, au sein du Service politique de l'eau.



DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
DIRECTION DU PATRIMOINE

SERVICE POLITIQUE DE L'EAU
9 PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1